

**COMMUNE DE
SEEBACH**

67160

Tel.: 03 88 94 74 06
Fax : 03 88 53 16 19
mairie.seebach@wanadoo.fr



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 6 avril 2016**

Absents excusés : Dominique SCHMITTHEISLER (procuration à François HEINTZ), Jean-Marc STOLTZ, Franck KREISS (arrivée à 20h05, lors du point 3)

Secrétaire de séance : François HEINTZ

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
approuve, à 14 voix pour et 3 voix contre, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 10 mars 2016.

2. RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LA GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contenu du rapport de la cour des comptes sur la gestion financière de la communauté de communes du pays de Wissembourg. Différentes anomalies ont été constatées. Le rapport est disponible en mairie.

3. SALLE DES FETES : AVIS DEFAVORABLE DE LA COMMISSION DE SECURITE

Afin d'arriver ce que dans le futur, la salle des fêtes puisse avoir un avis favorable, la société MP CONSEIL a été sollicitée pour élaborer le processus de mise en conformité. L'estimation financière des mises aux normes s'élève à 190 000 € HT (chaufferie, désenfumage du sous-sol, citerne de fioul,...). D'autre part, il serait souhaitable de procéder à un relooking intérieur de la salle des fêtes pour lui redonner une nouvelle dynamique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
approuve, à l'unanimité, la décision de principe de réaliser les investissements nécessaires afin qu'elle puisse être conforme aux exigences de sécurité pour la fin d'année 2018.

4. DERNIER CA DE L'UAS : POSITION DU BUREAU ENVERS LA COMMUNE

Les propos tenus lors du dernier Conseil d'Administration de l'Union des Associations de Seebach concernant la mise à disposition des ateliers municipaux pour les festivités de la Streisselhochzeit ne semblent pas appropriés. En effet, la Commune est partenaire de l'Union des Associations et de la Streisselhochzeit et dans le cadre qu'elle définit, elle est tout à fait prête à soutenir l'association dans l'organisation de cette manifestation. De plus, il fait part de son étonnement à voir qu'une majorité du bureau de l'UAS souhaite acquérir la cour ROTT pour y stocker des charrettes sans voir le devenir global du bâtiment dont le coût de réhabilitation est particulièrement élevé.

5. PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN CUI-CAE ESPACES VERTS

En préambule, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SCHEIDT a transmis sa démission. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année, un emploi saisonnier était créé durant la saison estivale afin de renforcer l'équipe des agents techniques durant cette période particulièrement chargée. Compte tenu du dispositif CUI-CAE de l'Etat qui permet d'embaucher durant un an minimum une personne ayant des difficultés à trouver un emploi avec une prise en charge importante (variable entre 50 à 90%), Monsieur le Maire propose de créer un tel poste. Les montants sont prévus au budget primitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à l'unanimité, de créer un poste CUI-CAE à raison de 20 heures hebdomadaire sur la base de l'indice brut 343.

6. PERSONNEL : ACCOMPAGNEMENT BUS SCOLAIRE

Madame Cornélia ROTT, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires qui a fait rajouter une demi-journée d'école supplémentaire, il convient de réajuster le temps de travail lié au poste d'accompagnateur du bus scolaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à l'unanimité, de modifier la quotité horaire de travail lié au poste d'accompagnateur du bus scolaire à 5 heures hebdomadaire sur le temps scolaire et fixe la rémunération à l'indice brut 349.

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle le contexte budgétaire global en évoquant la baisse des dotations de l'Etat et la baisse des possibilités de subventionnement des projets d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à l'unanimité, de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2015 à savoir :

- Taxe d'habitation : 19,61
- Taxe foncière (bâti) : 12,44
- Taxe foncière (non bâti) : 54,27
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : 19,31

8. BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2016 ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits votés au titre du présent budget	1 965 740,24 €	1 089 770,00 €
002 Résultat de fonctionnement reporté		875 970,24 €
TOTAL de la Section de fonctionnement	1 965 740,24 €	1 965 740,24 €
INVESTISSEMENT	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits votés au titre du présent budget	1 702 876,45 €	1 442 100,00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	2 940,00 €	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		263 716,45 €
TOTAL de la Section d'investissement	1 705 816,45 €	1 705 816,45 €
TOTAL du budget	3 671 556,69 €	3 671 556,69 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
adopte, à 14 voix pour et 4 abstentions, le budget primitif 2016 tel que présenté ci-dessus.

9. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE : CHAUFFAGE

Madame Cornélia ROTT et Monsieur Jean-François FRISON, adjoints au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une étude a été menée avec MP CONSEIL sur l'école primaire. La taille de l'école engendre un coût important : le bâtiment n'est pas isolé, les fenêtres sont anciennes. De plus, les doubles niveaux compliquent la mise en accessibilité. Une réflexion est engagée pour regrouper l'école maternelle avec l'école l'élémentaire. Le chauffage est effectué principalement par des accumulateurs électriques. Certains surchauffent et dysfonctionnent. Il faut procéder à leur remplacement de manière intelligente en recherchant le mode de chauffage le plus performant pour le bâtiment. Il faut également isoler le grenier et remplacer les portes qui ferment mal.

10. DROIT DE PLACE : REVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs ont été votés en 2012. Le tarif pour l'accueil d'un cirque est de 25 €, tarif qui semble incohérent par rapport à d'autres tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs des droits de place pour les activités de cirque à 75,00 €.

11. GEOTHERMIE PROFONDE : FORAGE TEST

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes de la réunion qui s'est tenue à Seebach à l'initiative du Conseiller Départemental Paul HEINTZ sur le sujet. Fort du succès de la formule, Electricité de Strasbourg est intéressé par l'Alsace du Nord et notamment Seebach, au niveau de la zone qui longe la route de Hunspach et en périphérie de Seebach entre le Geitershof et le Fronackerhof. Le site de la plateforme de recyclage a été proposé pour effectuer un forage test d'une profondeur de 200m.

12. DIVERS

- Arrêté aire de jeux : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté qu'il pris afin que l'utilisation de l'aire de jeux soit compatible avec le voisinage. Des panneaux d'information ont été implantés pour informer les utilisateurs. Il invite chacun à en prendre connaissance et à faire respecter ces mesures de bon sens.
- Ecole : fond de soutien au PEDT. Madame Cornélia ROTT, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal du versement du fond de soutien lié à la réforme des rythmes scolaires. Le montant du fond à 90 € par enfant sera préservé pendant encore 2 ans.
- Ecole : classe de CM2 primée au concours académique « changeons le climat pour demain ». Madame Cornélia ROTT, Adjointe au Maire, informe que la classe de CM2 de Monsieur TRIMOLE a participé à un concours pour sensibiliser les élèves à effectuer des actions concrètes en faveur du climat. Ce concours a été réalisé dans le cadre d'une coopération inter degré avec une classe de 6^e du collège de Wissembourg.

Affiché à Seebach, le

Le Maire :
Michel LOM

